

Lésigny, le 30 janvier 2026

CAISSE DES ECOLES

N/Réf. : MP/SB/N°

Dossier suivi par Mme Brakha

Tél. 01.60.34.51.63

Email : stephanie.brakha@lesigny.fr

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion de la Caisse des Ecoles qui aura lieu le :

Jeudi 5 février 2026 à 17h30
(en Mairie – salle des mariages)

A l'ordre du jour seront examinés les points ci-après :

- Communications,
- Approbation du précédent compte-rendu du 2 juillet 2025,
- Débat d'Orientation Budgétaire pris sur la base d'un rapport des orientations budgétaires 2026.

Je vous remercie de bien vouloir m'aviser de votre absence en cas d'empêchement.

Le Président,

Michel PAPIN

Affichage le 30 janvier 2026



Adressée à :

M. le Maire,

Mme CHABANON-DEGUELLE, Mme BEHUEL, Mme TOURNADE, Mme RAFFARD,
Mme PILAVOINE-HENNEBELLE, Mme AVENDANO, Mme MANACH.

**NOTE DE SYNTHESE
CAISSE DES ECOLES DU 5 FEVRIER 2026**

Débat d'Orientation Budgétaire pris sur la base d'un rapport des orientations budgétaires 2026 de la Caisse des Ecoles

En application de l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire est proposé afin d'échanger sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront retenues dans le budget primitif 2026 de la Caisse des Ecoles.

Vous trouverez annexé, à la présente convocation, le rapport retraçant ce débat d'orientation budgétaire. Le conseil de la Caisse des Ecoles est invité à prendre acte du débat d'orientation budgétaire et d'approuver le rapport des orientations budgétaires 2026.

RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES EXERCICE 2026

En application de l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires a lieu dans un délai de dix semaines précédant l'examen de celui-ci.

I – Les grandes lignes des résultats de l'exercice 2025 :

Les orientations du budget 2026 doivent tenir compte du compte financier unique de l'exercice 2025, qui dégage un résultat de clôture excédentaire au niveau de la section de fonctionnement et d'investissement :

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET CAISSE DES ECOLES

	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement 2025	Exécution 2025 dépenses	Exécution 2025 recettes	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Fonctionnement	309,55 €	0,00 €	21 155.37€	21 544.91 €	389.54 €	699.09 €
TOTAL	309,55 €	0,00 €	21 155.37 €	21 544.91 €	389.54 €	699.09 €

En section de fonctionnement, le résultat courant est excédentaire de 389,54 €.

Le total des dépenses nettes s'élève à 21 155,37 € pour une prévision de 21 581,00 €.
Les prévisions au niveau des charges réelles ont été exécutées à 98,03 %.

Le total des recettes nettes s'élève à 21 544,91 € pour une prévision à 21 581,00 €.
Les prévisions au niveau des recettes réelles ont été exécutées à hauteur de 99,83 %.

Le résultat cumulé, qui tient compte des reports excédentaires de l'exercice 2024, est lui-même excédentaire de 699,09 € pour l'année 2025.

II – Les masses du budget 2025

II-1 L'évaluation des principales recettes réelles de fonctionnement

Chapitres	CA 2024	CFU 2025	Evolution en € (CA 2024/CFU2025)	Evolution en % (CA 2024/CFU 2025)	BP 2026	Evolution en € (BP 2026/CFU 2025)	Evolution en % (BP 2026/CFU 2025)
74	21 110,00	0,00	-21 110,00	-100,00%	0,00	0,00	0,00 %
75	500,00	21 270,00	20 775,00	97,64%	22 000,91	730,91	3,44 %
77	0	274,91	274,91	100,00%	0,00	-274,91	-100,00 %
TOTAL	21 610,00	21 544,91	-65,09	-0,30%	22 000,91	456,00	2,11 %

Evolution des recettes réelles de fonctionnement :

Chapitres	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
74	21 270,00	0,00	-21 270,00	-100,00 %
75	1,45	22 000,91	21 999,46	99,99%
77	0,00	0,00	0,00	0,00%
TOTAL	21 271,45	22 000,91	729,46	3,42%
Excédent	309,55	699,09	389,54	56,00%
TOTAL avec excédent	21 581,00	22 700,00	1 119,00	5,00%

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

L'application de la nouvelle norme comptable M57 entraîne une modification de l'imputation budgétaire de la participation communale. Celle-ci est désormais inscrite au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante », en lieu et place du chapitre 74 « Dotations et participations ».

En matière de recettes, la participation de la commune devrait être en augmentation par rapport à l'exercice 2025 (pour rappel : 21 270 € en 2025). Pour l'exercice 2026, le montant de la participation devrait être de 22 000 €.

II-2 L'évaluation des principales dépenses réelles de fonctionnement

Chapitres	CA 2024	CFU 2025	Evolution en € (CA 2024/CFU 2025)	Evolution en % (CA 2024/CFU 2025)	BP 2026	Evolution en € (BP 2026/CFU 2025)	Evolution en % (BP 2026/CFU 2025)
011	21 497,26	21 155,37	-341,89	-1,59 %	22 600,00	1 444,63	6,83%
65	0,00	0,00	0,00	0,00%	100,00	100,00	100,00%
TOTAL	21 497,26	21 155,37	-341,89	-1,59%	22 700,00	1 544,63	7,00%

Chapitres	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
011	21 481,00	22 600,00	1 119,00	5,18%
65	100,00	100,00	0,00	0,00%
TOTAL	21 581,00	22 700,00	1 119,00	5,18%

Chapitre 011 : Les charges à caractères générales

Ce poste constitue l'essentiel des dépenses des actions menées par la Caisse des Ecoles.

Les projets 2026 qui s'articulent autour des actions antérieures sont les suivants :

- L'achat de récompenses pour les classes participantes aux rencontres sportives et au projet « Rugby » organisées avec les écoles maternelles et élémentaires.
- Les interventions musicales effectuées avec les Musiciens Ruraux dont le contrat a été renouvelé, avec pour objectif de s'inscrire dans la politique éducative de la ville dans le cadre du P.E.D.T. (Projet Educatif de Territoire).
Pour mémoire, le nombre d'heures d'interventions musicales sur le temps scolaire est de 10h/semaine réparties sur toutes les classes des 3 écoles élémentaires, à savoir les élèves du niveau de CP au CM2.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Ce poste prévoit d'inscrire une prévision budgétaire pour des subventions, en lien avec des projets scolaires ou des actions éducatives organisées par des associations de parents d'élèves.

Ce chapitre est identique aux années antérieures, compte-tenu de la baisse des sollicitations pour les activités émanant des établissements scolaires ou des associations de parents d'élèves.

Le Président,

Michel PAPIN

